



**N°114**

Réalisé grâce aux cotisations des syndiqués Cgt

**NAO 2011...dernière propositions!!!**



**Que pensez vous des propositions ?**

**Rapprochez vous d'un militant CGT votre avis nous intéresse...**

La dernière réunion des NAO s'est tenue le 23 février dernier. Les dernières propositions de la direction sont :

**1. Revalorisation de la valeur du point :**

- Au 1er mai : 0,5% ( point porté à 8,7436)
- Au 1er oct : 1,1% ( point porté à 8,8393)

La clause de sauvegarde\* sera appliquée avec effet rétroactif au 1er novembre 2011.

**2. Prime de vacances**

- majoration de 2 points au 1er avril 2011 ( 1828,10€ hors ancienneté)
- majoration de 3 pts au 1er oct. portant la prime pour 2012 à 1900,45€ hors ancienneté.

**3. Mutuelle part patronale portée à :**

- 55€ pour un Adulte
- 58€ pour un 1 Adulte et 1 enfant
- 61€ pour 1A et 2E
- 61€ pour 2A
- 64€ pour 2A et 1E
- 67€ pour 2A et 2E et +...

**4. Prévoyance**

Le taux de couverture en cas d'absence en longue maladie ( ALD) passera de 68 à 72% du salaire brut ( Prime de vacances et 13ème mois inclus)

**6. indexation des primes**

La prime de transport, l'indemnité de repas décalé, la prime de panier sont indexées sur la valeur du point à compter du 1er mai 2011

**7. allongement des carrières**

Réunion en juin 2011 pour améliorer la grille d'ancienneté.

Les organisations syndicales sont restées unitaires et déterminées pour mener ces négociations en rappelant le cahier revendicatif commun.

La Commission Exécutive de la CGT, réunie le 23/02 dans l'après midi, a confirmé la position de ses représentants à l'issue des NAO pour la pose d'une alarme sociale unitaire avec les syndicats Sud, FO et Cfdt.

Cette alarme devrait être déposée ce jour en espérant que toutes les organisations soient favorables.

La CGT considère que la direction doit faire un geste supplémentaire pour augmenter le pouvoir d'achat des traminots en cette période de crise.

\*la clause de sauvegarde garantit une augmentation égale à l'inflation .

A la connaissance de l'inflation 2011 publiée par l' INSEE en janvier 2012, la valeur du point sera à nouveau augmentée avec effet rétroactif au 1er novembre 2011.

# Agression au couteau sur la ligne 45

Le lundi 21 février 2011, un collègue affecté sur la ligne 45 a été violemment agressé par un individu.

L'agresseur, monté à Jeanne d'Arc, s'en ait pris à trois adolescents, menaçant avec son couteau le plus jeune d'entre eux âgé à peine de 10 ans.

Le conducteur tentant de calmer cet individu a subi des menaces de mort et s'est retrouvé le couteau pointé sur lui...

Notre collègue arrivera à calmer l'individu, à l'éloigner des gosses en l'amenant vers les portes arrières du bus. Félicitation à notre collègue pour son sang froid.

Un coup de chapeau à la régulation et aux agents de prévention, lesquels interviendront dans les **2 minutes** suivant l'appel pour arraisonner l'individu qui sera ensuite interpellé par la BAC.

**Outre le caractère de l'agression, la direction va faire la triste démonstration qu'elle se moque et se fout complètement des conducteurs.**

**NOUS NE SOMMES QUE DES MATRICULES !!!**

Le conducteur a été quand même amené au commissariat pour un dépôt de plainte, jusque là normal.

Mais pas à un seul moment la direction ne s'est inquiété de son état de santé pour le conduire le cas échéant au service médical ou aux urgences.

PIRE (1) après le dépôt de plainte, la direction lui demande de ramener l'autobus resté parké au terminus de la ligne 1. Heureusement « quelqu'un » aura pris l'initiative de le faire auparavant !

PIRE (2), « on » demandera vu l'heure, s'il reste un bus de spectacle pour ramener le chauffeur au dépôt...faute de bus notre collègue sera ramener avec un véhicule de service, **OUF !!!**

PIRE (3), la direction ne respectera pas les procédures suite à une agression, puisqu'elle ne daignera même pas lui délivrer la feuille d'accident de travail (Triptyque) !!!

**Autrement dit... rentres bien et « démerdes toi » et surtout à demain matin à ton poste de travail !!!**

Ce n'est qu'après force et insistance que notre collègue obtiendra le triptyque et pourra enfin regagner son domicile avec comme perspective une belle nuit blanche...! !

Conseillé par un élu CGT, notre collègue se rapprochera le lendemain de la médecine de l'entreprise pour consulter le psychiatre mis à disposition par tisséo pour apporter un soutien psychologique au regard d'une telle agression.

PIRE (4), le rendez vous chez le psy est fixé au 30 mars ????? En attendant notre collègue a le temps de cogiter !

**Après cette lecture, la CGT vous laisse juge de l'écoute et du soutien que nous témoigne la direction...**

Suite à cette énième agression, la CGT a re-re-re-demandé la tenue d'un CHSCT extraordinaire pour :

- Un meilleur déploiement de manière à identifier de la présence humaine hors et dans les autobus pour plus de dissuasion
- Rappeler toutes les procédures en vigueur dans le cas d'une agression ou incivilité pour éviter tout manquement préjudiciables au conducteur
- Établir des procédures pour l'accompagnement et l'assistance d'un salarié lors des diverses démarches suite à une agression.
- Mise en place du suivi psychologique immédiat

# Côtes de St Génies

Suite à l'accident survenu le 13/01 dernier la CGT a demandé la tenue d'un Chsct.

**Depuis des années la CGT dénonce la dangerosité de cette route et a formulé de multiples demandes d'aménagements pour sécuriser les lieux.**

**Il aura fallu que survienne cet accident, sans victime fort heureusement, pour que chacun prenne ses responsabilités !**

Pour rester positif, la CGT retiendra les mesures prises à court et moyen terme lors de la réunion entre Tisséo, les Maires des communes et le Conseil Général.

Mesures à court terme pour aménager la montée :

- Les glissières seront reculées de 1,50 mètre
- Aménagement de la voix montante
- Des barrettes seront apposées sur la ligne continue pour éviter que les véhicules « coupent » les virages.
- une limitation de vitesse à 70 Kms /h

Mesures à long terme :

- L'intérieur des virages seront busés pour élargir la voix descendante.

En interne la direction à modifier les HLP des scolaires et interdit l'affectations des articulés.

## TRAM : un nouveau TM mais...



Après proposition aux Wattmen, un nouveau TM est appliqué le 28 février prochain.

**Les militants CGT ont proposé une consultation à tous les wattmen pour recueillir leurs sentiments sur les propositions de la direction.**

Il en résulte que tous sont d'accords pour constater que la direction :

- a réussi à augmenter la productivité en graphiquant 20 équipes à 5 tours !!!
- n'a pas diminué le temps de volant puisque 16 équipes sont à plus de 7h00.

Cependant entre la peste et le choléra les collègues du tram sont quasiment obligés d'accepter ce TM et ses quelques avancées (tout dépôt/dépôt, suppression de quelques coupures).

Ils pourront ainsi rapidement au quotidien mesurer les avancées et surtout constater les points restant à améliorer.

**La CGT considère que les conditions de travail doivent être encore améliorées et rappelle ses revendications :**

- **6h30 de travail maximum**
- **Des temps de battements suffisants par un saut de rame à chaque tour ( La CGT est toujours en attente d'une simulation de TM )**
- **Une pause graphiquée de 20 mns en milieu d'équipe**
- **Amplitude de la journée à 10h00**

## Service sûreté

Il est grand temps que ce service respecte les règles de Tisséo.

Après avoir « cassé » le mode de recrutement des agents de prévention (AP) et le niveau de rémunération, la Direction de la sûreté ne respecte même plus ses propres règles.

Comment exiger un ordre « militaire » dans ce service quand la Direction ne respecte pas ses propres engagements?

Alors que 2 ans sont requis en tant que vérificateur pour passer AP, c'est au bout de 3 mois seulement que certains ont été nommés.

Paradoxalement certains vérificateurs souhaiteraient devenir conducteurs et il leur est imposée une fin de non recevoir.

**Il est grand temps que cesse les « magouilles » et le copinage dans ce service pour que tous les agents soient traités de façon équitable.**

# Compte rendu des délégués du Personnel du 17 février 2011

## Voici les réponses apportées par la direction à des questions **CGT** :

### Ligne 16

Une machine à café sera installée prochainement...! Tous les conducteurs et **surtout les voltigeurs** pourront prendre **enfin** une « maigre » collation !

### Permanence DRH

La Direction refuse toujours deux jours de permanence par semaine à Atlanta. Pire, en cas d'absence d'une de nos collègues la direction est incapable de palier à son remplacement et d'assurer cette permanence...**La direction doit organiser et embaucher pour répondre aux attentes des Traminots.**

Par contre une permanence DRH est créée à Garossos à partir du 25 février prochain.

### Gare d'échange

La direction étudie un redéploiement pour assurer plus de présence humaine sur le réseau et sécuriser au mieux les sites (Agent prévention, maîtrises...).

En effet aujourd'hui les conducteurs se retrouvent trop esseulés (sans parler des week-ends) avec des tâches qui ne leurs incombent pas pour assurer leur métier en toute sécurité.

### Équipe de réserve

Attention, conformément aux us et coutumes à Tisséo, **toutes les équipes de réserve sont de files.** Si tel n'est pas le cas, contacter un militant CGT pour réparer immédiatement une « erreur » !

### SAEIV

Toujours des problèmes de liaisons pour les conducteurs pour rejoindre Campus. **La direction doit dimensionner l'effectif indispensable à Campus pour que tous les problèmes remontés par les conducteurs puissent être traités.**

Question liaison, si la direction ne fait rien pour améliorer le SAEIV, une seule solution: l'appel d'urgence. Au moins, l'appel sera reçu et entendu !

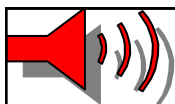
### Parking BGR

La direction refuse l'installation d'une fontaine à eau.

Prétexte : la salle des conducteurs en dispose et se trouve à proximité...!

### Tramway

Une réunion sur les conditions de travail des wattmen devrait se tenir en avril prochain. La direction ne semble pas pressée pour traiter ce problème car consciente que c'est l'accord d'avril 2003 régissant les conditions de travail des conducteurs, qui fixent les même conditions pour les wattmen.



## Vite dit

**Code de la route :** Un petit rappel à la sortie d'un arrêt

**Article R412-11 :** En agglomération, tout conducteur doit ralentir si nécessaire et au besoin s'arrêter pour laisser les véhicules de transport en commun quitter les arrêts signalés comme tels.

Mais attention quand même... les assurances aujourd'hui étudient cas par cas et font sou-

vent du 50/50 en matière de responsabilité.

Ex 1 : l'avant gauche du bus heurte l'arrière gauche du tiers : tort à 100% pour le bus

Ex 2 : le bus est heurté en son milieu par le tiers : responsabilité partagée 50/50

Ex 3 : le tiers heurte l'arrière gauche du bus 100% de tort pour le tiers.

**En tout état de cause, il vaut mieux patienter quelques minutes à un arrêt que de perdre 1h00 à remplir un constat !**